



**UNION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS FORCE OUVRIÈRE
D'INDRE ET LOIRE**

La Camusière-18, rue de l'Oiselet, 37550 Saint-Avertin
Tel : 02.47.38.54.43 - Fax : 02.47.37.91.00
udfo37@force-ouvriere.fr
<http://37.force-ouvriere.org>

ADRESSE DU COMITE GENERAL

DE L'UNION DEPARTEMENTALE 37 DES SYNDICATS FORCE OUVRIERE

Réunis le vendredi 20 octobre 2017, les 400 délégués des syndicats FO d'Indre et Loire s'adressent à toutes les structures de l'organisation, à tous les adhérents, à tous les salariés :

Depuis leur prise de fonction voici 6 mois, Messieurs Macron et Philippe veulent aller vite : ainsi, les ordonnances gouvernementales dont nous demandons le retrait aggravent la loi El Khomri

- En généralisant l'inversion de la hiérarchie des normes pour faire de l'entreprise le niveau où devraient être définies toutes les questions relatives au droit du travail.
- En supprimant la représentation légitime des salariés (CE, délégués du personnel, CHSCT) avec la création d'une entité appelée CSE (Comité Social Economique).

Ils annoncent maintenant vouloir s'en prendre à la formation professionnelle, à l'assurance chômage, aux retraites, ... ; l'objectif de ces contre-réformes, c'est de faire baisser le coût du travail et disparaître les garanties collectives.

Dans la Fonction Publique, la suppression de dizaines de milliers de postes, le blocage du point d'indice, le rétablissement du jour de carence, la mise en place de PPCR (Protocole Parcours Carrière Rémunération)... sont programmés dans une politique générale de démantèlement des services publics républicains.

Pour arriver à ses fins, le gouvernement entend remettre en cause l'existence et l'indépendance des organisations syndicales qui seules permettent de faire valoir les droits et revendications des salariés.

Par les grèves et les manifestations des 12 et 21 septembre, du 10 octobre, les salariés ont montré qu'ils refusaient cette politique de régression sociale ; le 28 septembre, les retraités étaient massivement dans la rue, en particulier contre l'augmentation de la CSG.

Depuis, l'action des routiers a obligé le gouvernement à reculer sur sa volonté de remettre en cause leur accord de branche. Les grèves sur les revendications se développent et indiquent la voie à suivre.

Notre Confédération, dans la résolution du Comité Confédéral National du 29 septembre, a déclaré que **« compte tenu de la gravité de la situation et des risques qui se profilent pour les travailleurs et les droits sociaux (décrets de mise en oeuvre des ordonnances, assurance chômage, formation professionnelle, service public, retraites), le CCN considère qu'une mobilisation interprofessionnelle avant la ratification des ordonnances est nécessaire. Il donne mandat à la CE et au bureau confédéral pour prendre toutes les dispositions et initiatives dans ce sens, y compris en lien avec les autres confédérations syndicales »**.

Nous faisons nôtre cette déclaration et nous décidons de la mettre en oeuvre dans nos entreprises, nos services, ... en multipliant les tournées et les réunions d'information syndicale, ... en proposant la tenue d'assemblées des personnels, dans l'unité syndicale quand cela est possible.

Ce qui est à l'ordre du jour dans l'immédiat, c'est la préparation de la grève et des manifestations interprofessionnelles avant la ratification des ordonnances le 20 novembre.

Texte Adopté à l'unanimité, le vendredi 20 octobre 2017

à Saint Avertin